



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 AOUT 2023 A 20 H

Date des convocations : 4 Août 2023

Étaient présents : CORDIER Davy, DORNIER Christelle, DREZET Philippe, JOUILLE Jean-Marie, JOUSSE Anthony, MERCET Cyril, PERRIN Mathilde, POIMBOEUF Cathy, ROUSSEL Yoann, SAUTER Cécilia.

Absent excusé : VERGUET Roméo a donné pouvoir à PERRIN Mathilde.

Secrétaire de séance : POIMBOEUF Cathy.

Quorum : 10 présents sur 11, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du Jour :

- Fonds de Solidarité au Logement (FSL),
- Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté (FAAD),
- Demande de subvention auprès de l'Etat pour la défense incendie de La Perdrix et de La Fresse,
- Devis SIGEC pour le copieur,
- Présentation CU, DP,
- Questions diverses.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour :

- Droit de préemption sur les parcelles B n° 106 - 112.

DROIT DE PREEMPTION PARCELLES B N°106 - 112 :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'office notarial de Joux, Maître PIERRON Jean-Marie a adressé une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles cadastrées section A N°106 et N° 112 au lieu-dit La Fresse et conformément aux dispositions de l'article L213-2 du code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain, le conseil doit délibérer à ce sujet.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE renoncer à son droit de préemption sur lesdites parcelles.

FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT (FSL) :

La Maire présente aux Conseillers la demande du Conseil Départemental sollicitant une participation de la Commune de 0.61 € par habitant au titre de l'année 2023 en faveur des ménages en difficulté afin de permettre leur accès à un logement décent.

Après délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour,

PARTICIPE au Fonds de Solidarité pour le Logement, soit pour la Commune, une contribution de 139.69 € (229 habitants x 0.61 €).

FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE (FAAD) :

La Maire présente la demande du Conseil Départemental sollicitant une participation de 0.30 € par habitant, au titre de l'année 2023, dont l'objet est de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier.

Après délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour,

PARTICIPE au FAAD, soit pour la Commune 229 habitants x 0.30 € = 68.70€.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA DEFENSE INCENDIE DE LA PERDRIX :

Suite à la visite de la Commission de sécurité de l'Auberge La Perdrix, le Commission a informé Monsieur le Maire que la défense extérieure contre l'incendie de La Perdrix était insuffisante. Monsieur le Maire présente le dossier de demande d'aide relatif à la défense incendie de La Perdrix. Le Conseil Municipal est favorable à l'installation d'une citerne enterrée afin de ne pas dénaturer le site.

Le montant des travaux est estimé à 45 265.00 € H.T.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

S'ENGAGE à réaliser et à financer l'installation d'une citerne enterrée au lieu-dit La Perdrix dont le montant s'élève à 45 265.00 € H.T.

SE PRONONCE sur le plan de financement suivant :

DETR ou Fonds vert 25%..... 11 316.25 €

Fonds libres de la Commune..... 33 948.75 €

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA DEFENSE INCENDIE DE LA FRESSE :

Monsieur le Maire évoque le manque de défense extérieure contre l'incendie du hameau de La Fresse et présente aux Conseillers le dossier de demande d'aide relatif à la défense incendie de La Fresse.

Le Conseil Municipal a fait le choix de l'installation d'une citerne aérienne.

Le montant des travaux est estimé à 18 650.00 € H.T.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

S'ENGAGE à réaliser et à financer l'installation d'une citerne aérienne au hameau de La Fresse dont le montant s'élève à 18 650.00 € H.T.

SE PRONONCE sur le plan de financement suivant :

DETR 25%..... 4 662.50 €

Fonds libres de la Commune..... 13 987.50 €

DEVIS SIGEC POUR LE COPIEUR :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que Télématique Pontarlier a arrêté l'activité informatique et que la maintenance a été confiée à la société KOESIO de Besançon. De plus le copieur de la mairie a 10 ans et le dépannage n'est plus possible car les pièces n'existent plus.

Monsieur le Maire présente les offres pour un copieur en location.

Après discussions et après vote, les Conseillers, par 10 voix pour, une contre,

RETIENNENT l'offre de la société SIGEC BUREAUTIQUE dont le siège social est à ECOLE VALENTIN – 9, rue de Chatillon, pour un contrat de location et maintenance.

Durée : 5 ans avec révision au bout de 2 ans

Volume trimestriel maximal : 1586 pages noires et 1389 pages couleurs.

Prix copies : noire : 0.0034 € H.T. – couleur 0.034 € HT.

Loyer H.T. : 502.38 € pendant 5 ans et une maintenance de 52.67 € H.T.

Installation et mise en place administrative : 250.00 €

Périodicité : trimestrielle

Une convention d'adhésion au Programme de Fidélité permettra de bénéficier d'une remise établie par SIGEC BUREAUTIQUE de 3 600.00 € sur deux ans, soit 1800.00 € en 2023 et 1800.00 € en 2024, ce qui revient à une mensualité de 35.00 € H.T par mois qui comprend la location du photocopieur, la maintenance copies et le dépannage pièces détachées et main d'œuvre.

PRESENTATION CU – DP :

Certificat d'urbanisme opérationnel :

DORNIER Christophe domicilié à JONZAC pour la construction d'un chalet à la Combe d'Hauterive.

Déclaration préalable :

DORNIER Fabrice pour l'agrandissement d'une porte existante et pose d'une porte sectionnelle à la Fresse.

FOURNIER Françoise pour le ravalement de façades au Mont d'Hauterive.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire rappelle que les lots de bois des parcelles 1 et 2 sont restés invendus suite à la vente de Champagnole de juin.

Après une démarche auprès de l'Association des Communes Forestières, l'ONF nous a finalement permis de vendre nos lots de bois à la scierie BROSSARD d'Indevillers qui avait fait la meilleure offre lors de la vente, soit 88.90 € H.T. le M3.

Prochaine réunion de Conseil, jeudi 28 septembre 2023.

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire,



Philippe DREZET